

NO MONEY FOR TERROR

CONFÉRENCE DE LUTTE
CONTRE LE FINANCEMENT
DE DAECH ET D'AL-QAÏDA

PARIS — 25 ET 26 AVRIL 2018

DOSSIER DE PRESSE



Présentation	3
Programme de la conférence	4
États, organisations, autorités et agences	5
Bref aperçu du financement de Daech et d'Al-Qaïda	6
Enjeux de la conférence	7
Grandes étapes de l'action internationale contre le financement du terrorisme	8
Grands acteurs français de la lutte contre le terrorisme et son financement	10
L'utilisation du renseignement financier	12
Dispositif presse	15

PRESENTATION

Le président de la République conclura, le 26 avril, à 17h30, une conférence internationale, dont il a pris l'initiative, sur la lutte contre le financement d'Al-Qaïda, de Daech et des groupes et individus affiliés à ces organisations.

La victoire militaire contre le « Califat » constitue un succès important. Mais elle ne nous prémunit ni contre la résurgence de Daech, ni contre l'activité des groupes et individus ayant prêté allégeance à cette organisation - encore récemment en France - ou à Al-Qaïda. L'enracinement de ces groupes dans des régions vulnérables - Sahel, Corne de l'Afrique, Proche et Moyen-Orient, Asie méridionale et du Sud-Est - se révèle difficile à contenir.

Dans un contexte international où la lutte contre le terrorisme et son financement sont au cœur des priorités de sécurité internationale, M. Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, Mme Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, MM. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances, et Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, ont convié leurs homologues dans quelque 70 Etats et les responsables de près de 20 organisations internationales, régionales et agences spécialisées. Chaque ministre français animera une table ronde au cours de laquelle il invitera ses interlocuteurs à faire un état des lieux et à proposer des solutions concrètes.

Cette rencontre ministérielle sera précédée, le 25 avril, par une journée d'échanges entre les experts de la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats et au sein des organisations invités. Cette journée prendra la forme de trois tables rondes successivement animées par M. Bruno DALLES, directeur de TRACFIN, en présence de MM. Bernard EMIE et Laurent NUNEZ, respectivement directeurs généraux de la sécurité extérieure et de la sécurité intérieure, et de Mme Corinne CLEOSTRATE, directrice nationale du renseignement et des enquêtes douanières, puis par M. François MOLINS, procureur de la République, et Mme Mireille BALLESTRAZZI, directrice centrale de la police judiciaire, et enfin par M. Emmanuel MOULIN, directeur de cabinet de M. Bruno LE MAIRE.

Les Etats et organisations conviés à la conférence de Paris seront invités à s'associer à une déclaration.

Cette conférence se déroulera au siège de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE, 2, rue André Pascal, 75016 PARIS).

PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

Mercredi 25 avril 2018 : segment « experts » (non ouvert à la presse)

- 9 H 30 - 13 H Table ronde animée par M. Bruno DALLES, directeur de TRACFIN, en présence de M. Bernard EMIE, directeur général de la sécurité extérieure (DGSE), de M. Laurent NUNEZ, directeur général de la sécurité intérieure (DGSJ), et de Mme Corinne CLEOSTRATE, directrice nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED).
- 14 H 45 - 16 H 45 Table ronde animée par M. François MOLINS, procureur de la République, et Mme Mireille BALLESTRAZZI, directrice centrale de la police judiciaire (DCPJ).
- 17 H 00 - 18 H 30 Table-ronde animée par Emmanuel MOULIN, directeur de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances.

Jeudi 26 avril 2018 : segment « ministres »

- 10 H 15 - 10 H 45 Accueil par M. Angel GURRIA, secrétaire général de l'OCDE
Intervention de M. Peter NEUMANN, *International Center for the Study of Radicalisation*, King's College, Londres
Intervention de M. François MOLINS, procureur de la République
- 11 H - 13 H Deux tables rondes (en parallèle), animées :
- par M. Gérard COLLOMB, ministre d'État, ministre de l'Intérieur
- par Mme Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, ministre de la Justice
- 13 H 15 – 14 H 45 Déjeuner – Intervention de de M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des affaires étrangères et de M. Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics
- 15 H - 17 H Reprise des tables rondes (en parallèle), animées :
- par M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
- par M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie et des Finances
- 17 H 15 - 18 H Conclusions par M. le Président de la République (ouvert à la presse).
- 18 H Photo de famille

ÉTATS, ORGANISATIONS, AUTORITÉS ET AGENCES

Afghanistan	Kazakhstan	Turquie
Afrique du Sud	Kenya	Yémen
Albanie	Kosovo	Autorité palestinienne
Algérie	Koweït	ASEAN
Allemagne	Liban	Banque mondiale
Arabie Saoudite	Libye	CCEAG
Argentine	Liechtenstein	CEDEAO
Australie	Luxembourg	CEMAC
Autriche	Malaisie	Eurojust
Bahreïn	Mali	Europol
Belgique	Maroc	FMI
Bosnie-Herzégovine	Mauritanie	Groupe Egmont
Brésil	Mexique	Interpol
Burkina Faso	Niger	Ligue arabe
Canada	Nigéria	OCDE
Chine	Norvège	OMD
Corée du Sud	Oman	ONU
Côte d'Ivoire	Pakistan	UEMOA
Danemark	Panama	Union africaine
Egypte	Pays-Bas	Union européenne
Emirats arabes unis	Philippines	GAFI
Espagne	Portugal	GAFI-organisations associées :
Etats-Unis	Qatar	Groupe Eurasie
Finlande	Royaume-Uni	Moneyval
Gabon	Russie	APG
Grèce	Sénégal	GAFIC
Inde	Singapour	GABAC
Indonésie	Somalie	GIABA
Irak	Sri Lanka	GAFILAT
Irlande	Suède	GABAOA
Islande	Suisse	GAFIMOAN
Israël	Tanzanie	
Italie	Tchad	
Japon	Togo	
Jordanie	Tunisie	

BREF APERCU DU FINANCEMENT DE DAECH ET D'AL-QAÏDA

Le financement de Daech, d'Al-Qaïda et des groupes qui ont prêté allégeance à l'une ou l'autre de ces deux organisations est pragmatique.

En Afrique, au Proche- et au Moyen-Orient, en Asie méridionale et du Sud-Est, dans des zones de conflit (Syrie, Irak, Yémen), dans les territoires où les Etats sont affaiblis (Libye, Somalie) ou dans des régions difficiles à contrôler (Afghanistan, bande sahélo-saharienne...), ces groupes s'adaptent à leur environnement dont ils exploitent les vulnérabilités.

Les enlèvements contre rançons, qui, de 2008 à 2017, auraient rapporté près de 150 millions de dollars aux groupes affiliés à Al-Qaïda (AQMI et AQPA), sont devenus l'un des vecteurs privilégiés du financement de Boko Haram.

En Somalie, le Shebab Al Islami a mis en place un système de prélèvements sous la contrainte auprès des populations et de la communauté d'affaires.

Au Yémen, Al-Qaïda dans la Péninsule arabique (AQPA), fort de ses conquêtes territoriales en 2015-2016, a amassé une trésorerie considérable estimée à 120 millions de dollars.

L'expansion territoriale de Daech lui a permis, entre 2014 et 2017, de s'emparer des réserves financières des administrations locales, d'organiser le prélèvement d'impôts auprès de la population, de capter de nouveaux revenus issus du commerce illicite des ressources énergétiques (pétrole et gaz) ou d'antiquités. Ses revers militaires sur le terrain ayant entraîné un repli géographique et un affaiblissement de ses capacités opérationnelles, Daech est aujourd'hui contraint à une adaptation stratégique, à une possible reconfiguration et à la diversification des sources de financement destinée à pallier les pertes de revenus du groupe en Irak et en Syrie. Le mouvement tente de compenser partiellement ces pertes par un recours toujours soutenu aux financements extérieurs.

ENJEUX DE LA CONFERENCE

D'abord, un **échange de bonnes pratiques**, par des discussions réunissant **près de 450 experts internationaux de la lutte contre le terrorisme et son financement**. La déclaration finale reflètera certaines de leurs conclusions, en encourageant les Etats participants à améliorer leur organisation afin de recueillir, analyser et échanger efficacement le renseignement financier. Une attention particulière sera accordée aux obstacles qui entravent la coopération internationale entre cellules de renseignement financier, agences de renseignement, services de police et appareils judiciaires.

La conférence s'intéressera à la **totalité des sources de financement du terrorisme**, légales et illégales. Elle examinera les **différents moyens de circulation des flux financiers** : en espèces, par des moyens informels, par les circuits bancaires et toutes les méthodes de transferts de fonds.

Il existe **plusieurs façons de collecter et transférer de l'argent en échappant à la vigilance des Etats**. Ces derniers conviennent de la nécessité de répondre à ce défi, d'une part, par la mise en place d'instruments de suivi des flux et d'identification des utilisateurs de portefeuilles électroniques et de cartes prépayées et, d'autre part, par une harmonisation de l'encadrement des cagnottes, plateformes de **financement participatif** et nouveaux services de paiement en ligne. La coopération des plateformes internet de collecte et de paiement est par ailleurs requise pour mieux encadrer le **crowdfunding**.

Dans certaines régions du monde, caractérisées par des économies faiblement bancarisées, le *mobile banking* se développe rapidement. Lorsqu'un individu effectue un dépôt d'espèces dans un point de vente, l'envoi d'un code par SMS à un autre individu permet à ce dernier de retirer les espèces déposées dans le point de vente de son choix. Si ces opérations s'analysent juridiquement comme de la transmission de fonds, il est difficile d'en identifier les bénéficiaires. La transmission de fonds par téléphone mobile porte ainsi des risques élevés en matière de financement du terrorisme. La conférence encouragera les participants à développer les moyens de mieux connaître les utilisateurs.

Enfin, les participants partageront leurs analyses des risques futurs, afin de mieux les anticiper. Une attention particulière sera accordée aux nouveaux acteurs du numérique dans les services financiers, dont l'émergence dilue la connaissance client et complique la traçabilité des flux.

Le financement participatif (crowdfunding) : désigne les plateformes numériques de collecte de fonds, qui mettent en relation un entrepreneur ou un porteur de projet et des particuliers ou des professionnels ayant des capacités de financement : investissements en fonds propres, prêts, dons... Les sites de cagnotte en ligne peuvent être assimilés aux plateformes de dons. Parce qu'il est difficile d'évaluer la réalité des projets, la destination des fonds et l'identité des contributeurs, le *crowdfunding* peut être utilisé pour blanchir des capitaux ou financer le terrorisme.

Les crypto-actifs - parfois appelés « monnaies virtuelles » - sont des unités de valeur numériques qui n'ont aucun cours légal et ne dépendent d'aucune banque centrale. Elles reposent sur la technologie **blockchain**, qui permet d'authentifier des transactions de manière décentralisée, sans l'intervention d'un tiers de confiance. Les monnaies virtuelles ne sont pas régulées et ne dépendent que de leurs émetteurs. Le terme de « monnaie virtuelle » apparaît comme un abus de langage, le terme de crypto-actif doit lui être préféré. Les crypto-actifs sont utilisés comme des instruments d'échange, mais la volatilité de leur cours, leurs frais de transaction élevés et l'absence de garantie de remboursement en cas de fraude sont tels qu'ils ne remplissent que partiellement les fonctions dévolues à la monnaie légale.

GRANDES ÉTAPES DE L'ACTION INTERNATIONALE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME

1989

- Création du **Groupe d'Action Financière (GAFI)**. Il compte aujourd'hui 37 membres et travaille en collaboration avec 9 « organismes régionaux de types GAFI » (les ORTG) regroupant 190 « juridictions ». Le GAFI a formulé 40 « recommandations » concernant la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.
- Ses évaluations périodiques peuvent entraîner une inscription sur les listes publiques des « juridictions à haut risque » (dite « liste noire ») ou « en cours de mise en conformité » (dite liste grise).
- Depuis février 2018 :
Liste noire avec appel à contre-mesures : Corée du Nord
Liste noire sans appel à contre-mesures : Iran
Liste grise : Ethiopie, Irak, Serbie, Sri Lanka, Syrie, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Yémen.

1995

- Création du « **Groupe Egmont** », réseau des cellules de renseignement financier (services chargés de recevoir les déclarations de soupçon de blanchiment et de financement du terrorisme, de les analyser et de disséminer le résultat de ces analyses). Il compte actuellement 155 membres.

1999

- Adoption de la **Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme** par l'Assemblée générale des Nations Unies
- **Résolution 1267** du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) - Création du régime de sanction contre les Taliban, étendu à Al-Qaïda en 2000.

2001

Résolution 1373 (CSNU) : impose aux Etats de prévenir et de réprimer sur leur territoire le financement et la préparation de tout acte de terrorisme.

2005

- Adoption de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme.

2011

- **Résolutions 1988 et 1989** (CSNU) - Séparation du régime Taliban du régime Al-Qaïda
- Création du *Global Counterterrorism Forum* – GCTF.

2014

- Création de la **Coalition internationale contre Daech** - Création dans ce cadre d'un groupe de travail consacré à la lutte contre le financement de Daech, coprésidé par l'Italie, l'Arabie saoudite et les Etats-Unis.
- **Résolution 2178** (CSNU) sur les combattants terroristes étrangers.

2015

- **Résolution 2253** (CSNU) : étend le régime de sanctions contre Al-Qaïda pour y inclure Daech et les groupes associés.
- **Résolution 2199** (CSNU) : renforce les mesures visant à tarir les sources de financement de Daech et Al-Qaïda.
- Adoption par les chefs d'Etat et de Gouvernement du **G20** d'une déclaration sur la lutte contre le terrorisme (Antalya).

2016

- Adoption par le **G7** d'un plan d'action sur la lutte contre le terrorisme et contre l'extrémisme violent (Ise-Shima). Les ministres des finances du G7 adoptent un plan détaillant le volet concernant la lutte contre le financement du terrorisme.

2017

- **Résolution 2347** (CSNU) - Protection du patrimoine culturel et lutte contre le trafic illicite en contexte de conflit armé.
- **Résolution 2368** (CSNU) - Réactualisation du régime de sanctions contre Al-Qaïda et Daech.
- **Résolution 2396** (CSNU) - Sur les combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays d'origine.
- Adoption par les chefs d'Etat et de Gouvernement du G20 d'une déclaration sur la lutte contre le terrorisme (Hambourg).
- Adoption par les dirigeants du G7 d'une déclaration sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (Taormine).
- Création de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) à la suite de la conférence internationale sur la protection du patrimoine en péril à Abu Dhabi organisée par la France et les Emirats Arabes Unis le 2 et 3 décembre 2016.

GRANDS ACTEURS FRANÇAIS DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET SON FINANCEMENT

La Section antiterroriste du Parquet de Paris

Depuis début 2016, le Parquet intègre la lutte contre le financement dans ses stratégies d'enquête et de poursuite, en partenariat avec les services de renseignement et les services de police judiciaire. Depuis le 1er janvier 2016, les renseignements fournis par TRACFIN ont alimenté 137 enquêtes du Parquet de Paris.

Les investigations financières et l'analyse des réseaux de collecteurs de fonds sont des outils précieux pour :

- identifier les terroristes actifs à l'étranger sur les théâtres d'opération, qui n'avaient pas été détectés auparavant par les méthodes classiques de renseignement ;
- rattacher ces terroristes à des groupes actifs au Levant, ou à des individus ;
- sur le territoire national, prévenir des projets d'attentats et entraver des départs vers les zones de combat ;
- après une attaque terroriste, retracer l'itinéraire des auteurs et identifier les soutiens logistiques dont ils ont bénéficié.

Ces éléments sont partagés, via EUROJUST, avec les autorités judiciaires d'autres pays européens et contribuent à l'efficacité des poursuites par les pays les mieux à même de les exercer.

DGSI

Chef de file dans la lutte contre le terrorisme, la Direction Générale de la Sécurité Intérieure conduit, à partir d'une évaluation globale de la menace, des investigations visant à identifier les modes opératoires de financement du terrorisme, à détecter d'éventuels réseaux de soutiens financiers et à entraver leurs agissements. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite avec les autres services de la communauté du renseignement, en particulier Tracfin, de manière à acquérir une visibilité maximale sur des circuits opacifiés par l'imbrication des vecteurs financiers et des rebonds transnationaux.

Dans la continuité de ce travail de renseignement, la DGSI conduit également, sous l'autorité des magistrats, une action judiciaire visant notamment à la neutralisation des projets d'action violentes et au démantèlement des réseaux de soutien logistique et financier.

DNRED

Depuis les attentats de 2015, la lutte contre le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme constitue une priorité d'action de la douane et de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières en particulier. La DNRED joue dans ce domaine un rôle majeur, complémentaire de celui des autres services de renseignement. Son action contribue au contrôle des flux financiers et des flux de marchandises (opérations quotidiennes de contrôle sur les marchandises, opérateurs économiques et personnes). La structuration de la DNRED a été revue pour renforcer la collecte du renseignement douanier lié au terrorisme et à son financement et optimiser l'exploitation de ce renseignement.

DGSE

La dimension financière des groupes et réseaux djihadistes est aujourd'hui pleinement intégrée à la mission d'évaluation, de détection et d'entrave de la menace terroriste à l'extérieur du territoire national confiée à la Direction Générale de la Sécurité Extérieure. L'action de la DGSE contribue à la recherche de renseignements sur les ressources financières des groupes djihadistes, et sur les flux financiers en direction des zones d'implantation de ces groupes (en liaison avec Tracfin et les services partenaires étrangers). Par les renseignements recueillis et transmis aux autorités compétentes, elle contribue à l'entrave de ces financements terroristes par le biais de gels des avoirs.

DCPJ

La Direction Centrale de la Police Judiciaire est impliquée dans la lutte contre le financement du terrorisme à travers les actions menées par la sous-direction chargée de l'antiterrorisme (SDAT) et l'office central de répression de la grande délinquance financière (OCRGDF). Les enquêtes diligentées sur les filières syriennes ont permis à la DCPJ de mettre à jour l'existence de réseaux de « collecteurs », à l'étranger ou sur le territoire national, qui se chargent d'acheminer clandestinement des fonds aux terroristes. En caractérisant le rôle de ces intermédiaires financiers vers lesquels se tourne l'entourage des individus partis rejoindre Daech ou Al-Qaïda, la DCPJ contribue au démantèlement des réseaux de micro financement qui participent à la résilience des groupes terroristes. La DCPJ conduit également des opérations visant à saisir judiciairement les avoirs des terroristes partis sur le théâtre syro-irakien et veillent à ce que ces derniers ne puissent plus être bénéficiaires de prestations sociales.

TRACFIN

Créée par un décret du 9 mai 1990, la cellule « Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins » participe à la protection de l'économie nationale et à la lutte contre le blanchiment de capitaux, la fraude aux finances publiques et le financement du terrorisme. Tracfin répond à la dénomination de cellule de renseignement financier (CRF) nationale au sens du Groupe d'action financière (Recommandation 29 du GAFI). Service de renseignement, Tracfin est membre du Conseil National du Renseignement et de la lutte contre le terrorisme depuis 2008.

Tracfin a pour mission de recueillir, analyser, enrichir et exploiter le renseignement propre à établir l'origine ou la destination délictueuse d'une opération financière. Il dispose d'une autonomie dans la conduite de ses missions : lutte contre le blanchiment (1990), financement du terrorisme (2001) et fraudes aux finances publiques (fiscale en 2009, sociale en 2012).

L'action de Tracfin est régie par le code monétaire et financier et le code de la sécurité intérieure.

Chiffres clefs en matière de lutte contre le terrorisme et son financement

- 1 379 informations ont été reçues et analysées en 2017 (+17 % par rapport à 2016)
- 105 dossiers étaient en cours d'enquêtes au 31 décembre 2017
- Tracfin a transmis 685 notes « lutte contre le financement du terrorisme » en 2017 (+73%) dont 459 notes adressées aux services de renseignement et 226 notes adressées à l'autorité judiciaire¹ ou aux services de police judiciaire en charge de la lutte contre le terrorisme.

¹ Parquet de Paris, spécialisé avec une compétence nationale en matière de lutte anti-terroriste.

L'UTILISATION DU RENSEIGNEMENT FINANCIER

En matière de lutte contre le financement du terrorisme, le renseignement financier permet notamment de rechercher des indices de départ ou de retour d'individus radicalisés vers des zones de guerre, de détecter la collecte de fonds pour le soutien financier de combattants sur zone, les financements d'actions prosélytes ou le détournement d'aides humanitaires. Le renseignement financier met en évidence toutes les formes de micro-financement et s'attache à identifier les nouvelles formes de financement du terrorisme (recours aux monnaies électroniques, financement participatif, opérations de transmission de fonds).

Quelques cas...

Exemple 1 : Financement du terrorisme via un « collecteur »

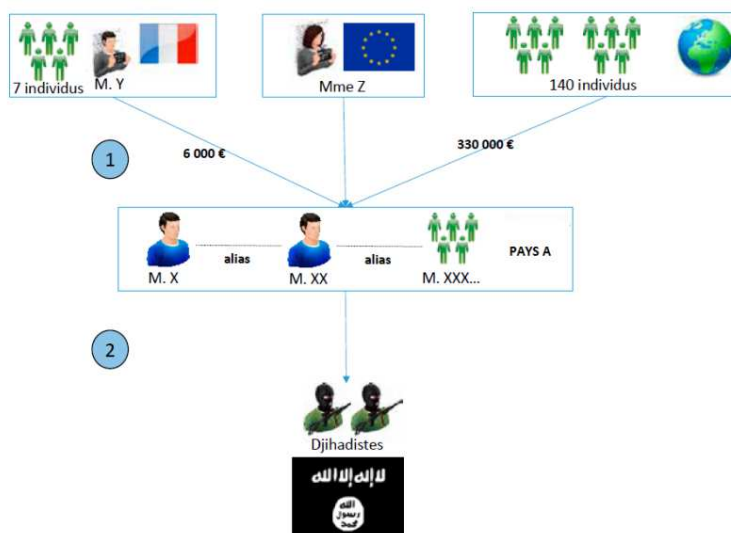
Dans le cadre des travaux sur le financement des djihadistes, le Service s'est intéressé à M. X, Syrien installé dans un pays A.

M. X a reçu des fonds de M. Y, connu pour sa participation à un réseau de financement du terrorisme. M. X recevait également des fonds de Mme Z, ressortissante d'un pays européen agissant comme collectrice au profit d'une famille française dont la mère a été mise en examen dans le cadre d'une information judiciaire de financement du terrorisme (soutien à son enfant engagé au sein du groupe « État Islamique »). L'examen et le croisement des « sélecteurs » de M. X ont permis de déceler un alias possible : M. XX. Les recherches à partir de cette identité ont permis la découverte de dizaines d'autres alias reliés par divers sélecteurs : date de naissance, téléphone, adresses, etc.

Sur le plan financier, le réseau XX a fonctionné de janvier 2014 à septembre 2016. Il a compté plus de 800 transactions impliquant plus de 150 personnes dans 29 pays, pour un montant d'environ 330 000 US\$. La France est représentée au sein du réseau mondial XX par la présence de 8 personnes à l'origine de 12 transactions pour un montant global de 6 000 US\$ entre mars 2015 et juillet 2016. Les investigations ont permis l'identification de personnes inconnues pour leur implication dans le financement du terrorisme et le soutien financier apporté à des djihadistes français présents sur zone non encore référencés. L'ensemble des éléments a été communiqué à la Justice pour abonder une procédure en cours ainsi qu'aux services partenaires.

Principaux critères d'alerte

- somme de micro-financements ;
- fractionnement des envois par envoi unique ou peu nombreux/personne ;
- multiplicité des pays dont nombreux pays européens ;
- profils de certains expéditeurs proches de la mouvance radicale.



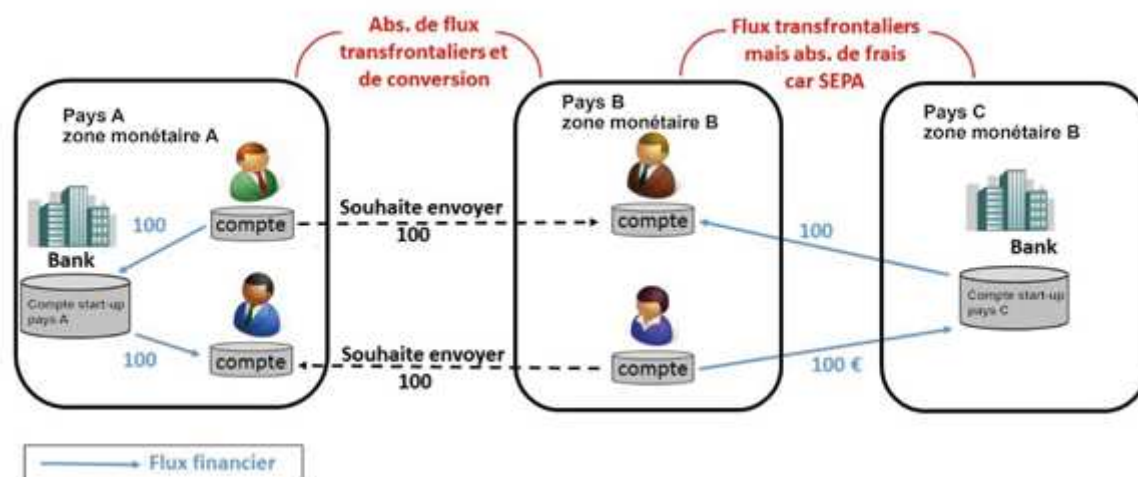
Exemple 2 : Service de transfert international de fonds proposé par les acteurs du Web

Une start-up propose un service de transfert international de fonds avec conversion de devises, qui utilise le principe de la compensation pour éviter aux clients le coût des virements bancaires internationaux et des frais de change. Le mécanisme de la compensation, contraire aux principes comptables élémentaires, interrompt la traçabilité d'un flux financier. Cette situation impose à l'opérateur une responsabilité particulière afin de reconstituer cette traçabilité s'il veut remplir ses obligations au titre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

En France, la société opère grâce au passeport européen sous le régime de la Libre Prestation de Services. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit implantée sur le territoire national.

Les transactions étudiées par Tracfin concernent des flux depuis ou vers des pays occidentaux ou asiatiques développés, générés par une clientèle essentiellement expatriée ou retraitée, qui utilise ce service pour des rapatriements de fonds ou des investissements immobiliers. Mais l'utilisation de ses services donne lieu dans certains cas à des opérations douteuses, pour des montants conséquents.

Le succès de ce type d'offre attire les acteurs du Web 2.0. Un grand acteur du net permet depuis peu d'utiliser le service de transferts internationaux de fonds de cette start-up, à partir de la plateforme d'échange d'un réseau de discussion. La seule communication du nom, du prénom et de l'adresse e-mail du bénéficiaire suffisent aux utilisateurs du même réseau à ordonner un paiement. Aucune des sociétés parties prenantes de ce service n'étant immatriculée en France, les opérations demeurent difficilement traçables par Tracfin, sauf demande expresse auprès des CRF étrangères concernées



Source : RAPPORT TRACFIN - TENDANCES ET ANALYSE DES RISQUES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME EN 2016 – typologies développées en lien avec le secteur privé, les autres services de renseignement et autorités judiciaires

Exemple 3 : utilisation de moyens de paiement discrets à des fins de financement du terrorisme et utilisation de cagnottes en ligne pour l'aide au retour de djihadistes.

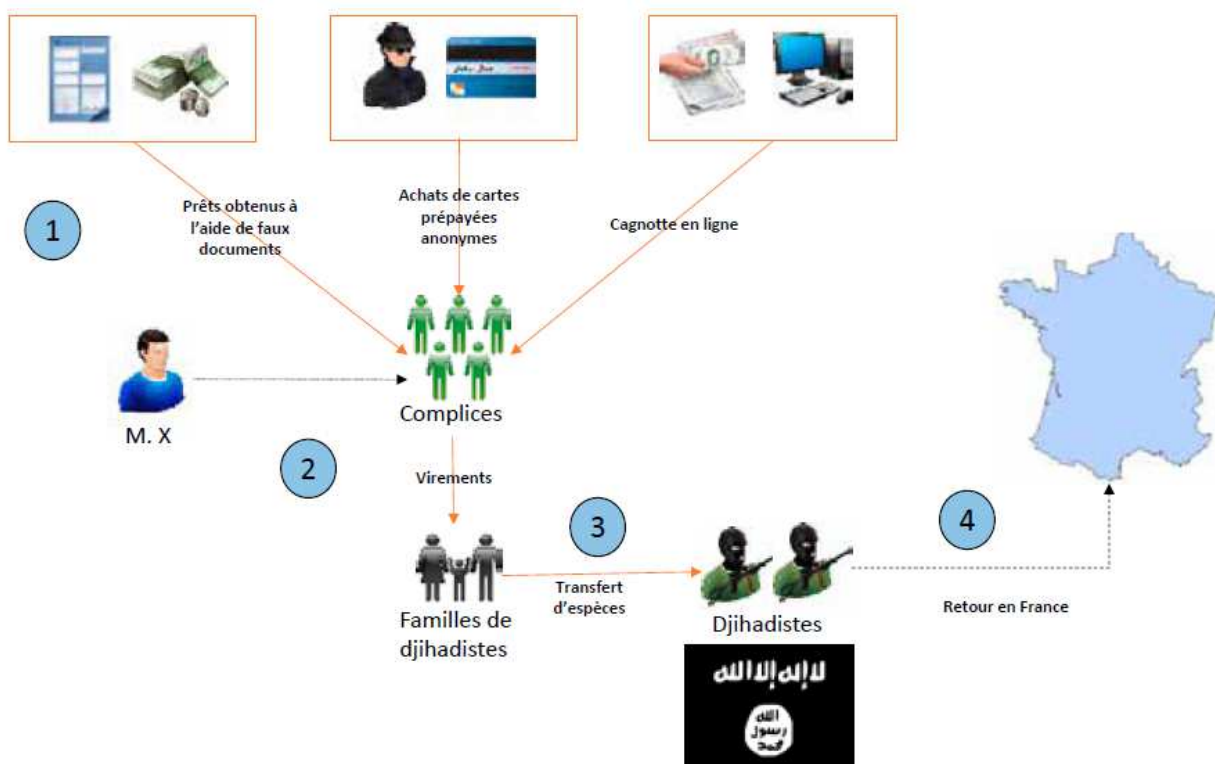
Tracfin a été amené à investiguer sur un réseau de financement organisé par M. X et ayant pour finalité le soutien aux djihadistes français en zone syro-irakienne et à leur famille. A cette fin, les complices de M. X obtiennent plusieurs prêts à la consommation auprès d'établissements bancaires, à l'aide de faux documents. Les fonds sont ensuite virés sur le compte de familles de djihadistes, retirés en espèce et expédiés en Turquie par un opérateur de transfert. Sur place, des individus mandatés par l'État Islamique acheminent les fonds aux bénéficiaires.

Des cartes prépayées sont achetées dans un pays étranger via Internet pour rémunérer les intervenants. Tracfin, par le biais de ses homologues étrangers, a fourni les relevés des opérations passées sur les cartes, permettant ainsi d'éclaircir sur le degré d'implication de chacun des complices.

Le lien informatique d'une cagnotte en ligne a été diffusé sur les réseaux sociaux. Des dons étaient sollicités pour aider au rapatriement de djihadistes français. Les nouvelles dispositions légales ont permis à Tracfin d'obtenir de la société de gestion de la cagnotte en ligne, l'identification du fondateur et des participants, tous localisés dans d'autres pays d'Europe. Ces informations, transmises aux services de renseignement, ont permis de dépasser l'anonymat de ce procédé.

Principaux critères d'alerte :

- obtention de crédits à la consommation à l'aide de faux documents ;
- retrait des sommes en espèces ;
- transferts d'argent liquide de France à destination proche de la zone syro-irakienne ;
- achat de cartes prépayées ;
- mise en place de cagnottes en ligne mobilisant des individus dans plusieurs pays européens.



Source : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ TRACFIN 2016 – typologies développées en lien avec le secteur privé, les autres services de renseignement et autorités judiciaires

DISPOSITIF PRESSE

Programme prévisionnel

9 H 15

Accueil des délégations

Pool image

Photographes officiels

11H – 13 H

Tables rondes (en parallèle), animées :

- par M.Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur
- par Mme Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, ministre de la Justice

Pool image

15H-17H

Tables rondes (en parallèle), animées :

- par M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
- par M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances

Pool image

17 H

Arrivée du Président de la République

Pool image

Signature du livre d'or

Pool image

Entretien du Président de la République avec M Angel GURRIA, Secrétaire général de l'OCDE

Tour image en début d'entretien

17 H 30

Discours du Président de la République

Pool image et tous rédacteurs accrédités

Photographie de famille

Pool image

18 H 50

Entretien du Président de la République avec M. Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale.

Tour image en début d'entretien

Des images (vidéos et photos) de toutes les séquences de la conférence seront mises en ligne les 25 et 26 avril (libres de droits) sur le site France Diplomatie (crédits : MEAE)

www.diplomatie.gouv.fr

www.flickr.com/photos/francediplomatie/

Contact presse

presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

01 43 17 57 57